

---

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 6 AVRIL 1881.

Crédit de 250,000 francs au Département des Finances (1).

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. THONISSEN.

MESSIEURS,

Aucun membre de cette Chambre n'a oublié les sentiments de bonheur et de fierté patriotique avec lesquels la nation tout entière a accueilli la nouvelle des fiançailles de S. A. Royale la princesse Stéphanie avec S. A. Impériale et Royale l'archiduc Rodolphe, héritier présomptif de l'empire d'Autriche-Hongrie.

Le mariage auquel le peuple belge a si vivement applaudi est à la veille d'être célébré à Vienne. Ce sera un nouveau sujet de joie pour une nation dont les sentiments et les vœux se confondent toujours avec les sentiments et les vœux de l'auguste dynastie qui préside à ses destinées.

De même qu'à l'époque du mariage de S. A. Royale la princesse Charlotte avec S. A. Impériale et Royale l'archiduc Ferdinand-Maximilien, cet heureux événement a donné lieu, suivant les règles du droit public, à un traité qui a été paraphé à Vienne le 30 juillet 1880.

Par l'article 2 de ce traité, il a été constitué en dot à la princesse Stéphanie une somme de cent mille florins, valeur autrichienne.

---

(1) Projet de loi, n° 109.

(2) La commission était composée de MM. DESCAMPS, *président*, DE HEMPTINNE, PETY DE THOZÉE, JACOBS, THONISSEN, D'ANDRIMONT et DEMEUR.

Par un projet de loi déposé, le 5 avril, sur le bureau de la Chambre, le Gouvernement nous prie de ratifier ce traité, en mettant à la disposition de M. le Ministre des Finances un crédit de 250,000 francs.

Votre Commission, Messieurs, a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité des membres présents, l'adoption de ce projet.

*Le Rapporteur,*  
THONISSEN.

*Le Président,*  
J. DESCAMPS.